



Doc. 13943
28 janvier 2016

Renforcer la protection et le rôle des défenseurs des droits de l'homme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 2 Sous-amendement n° 2

Dans l'amendement 2, supprimer les mots « dont la Géorgie ».

Note explicative

Mentionner la Géorgie dans ce paragraphe va totalement à l'encontre du projet de rapport car le Rapporteur n'a pas cité dans le rapport de faits concernant la Géorgie. En outre, le Rapporteur estime que la situation en Géorgie concernant les défenseurs des droits de l'homme s'est améliorée par rapport à la situation passée.

Déposé par:

KOBAKHIDZE Manana, Géorgie, SOC
BESELIA Eka, Géorgie, SOC
BULIGA Valentina, République de Moldova, SOC
MAGRADZE Guguli, Géorgie, SOC
NAGHDALYAN Hermine, Arménie, CE
NEGUTA Andrei, République de Moldova, SOC

1. 2016 - Première partie de session

